Allocation de la réserve des initiatives communautaires Emploi-inclusion et Adapt jusqu'à la fin 1999

1995/2267(COS) - 28/03/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bartho PRONK (PPE), le Parlement européen appuie pleinement la priorité accordée par la Commission à la lutte contre le chômage dans le cadre de la répartition de la réserve entre les initiatives communautaires et soutient dès lors l'augmentation de la dotation des Initiatives "EMPLOI" et "ADAPT". S'agissant du développement des ressources humaines, le PE estime que les montants devraient être affectés à chaque volet selon les modalités suivantes : Emploi NOW: 493 MECU; Emploi-HORIZON: 509 MECU; EMPLOI-YOUTHSTART: 449 MECU et Emploi-INCLUSION, rebaptisé Emploi-INTEGRA: 376 MECU. En ce qui concerne "ADAPT-BIS", le PE insiste sur la nécessité de développer des technologies et des logiciels plus conviviaux et de favoriser le rapprochement de la société de l'information des utilisateurs potentiels. Enfin, le PE exige des Etats membres et de leurs responsables que les projets soient élaborés et mis en oeuvre sur la base d'une consultation large, participative et démocratique, des organisations de femmes quant au contenu et à l'application des mesures prises dans le cadre des initiatives.